

# CARNET D'ACCUEIL

## 3-6 ANS

Parents, assistant(e) maternel(le),

L'enfant est au cœur de vos préoccupations et la qualité de son accueil repose sur la confiance réciproque et la cohérence de vos attitudes éducatives.

Ce carnet est un outil d'accompagnement dans une démarche de qualité.

Il est amené à être réactualisé au fur et à mesure du développement de l'enfant.

Ce carnet concerne l'enfant \_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_\_

### MODE D'EMPLOI DU CARNET D'ACCUEIL



= A REMPLIR PAR LES PARENTS



= METTONS-NOUS D'ACCORD !

À REMPLIR PAR LES PARENTS ET LES  
PROFESSIONNEL(LE)S

## LA PÉRIODE D'ADAPTATION

C'est une douce transition entre l'avant et l'après. Elle sert à créer du lien entre l'assistant(e) maternel(le), les parents et l'enfant pour établir une relation de confiance entre tous.

1ère date \_\_\_\_\_ horaire prévu \_\_\_\_\_



2ème date \_\_\_\_\_ horaire prévu \_\_\_\_\_

3ème date \_\_\_\_\_ horaire prévu \_\_\_\_\_

### A l'arrivée et au départ

Chaque matin comme chaque soir, enfant et adultes doivent se séparer. Une douce transition est nécessaire pour passer sans heurt d'un lieu de vie à un autre (pas de départ trop rapide, ni en cachette, ni prolongé).

L'assistant(e) maternel(le) est garant(e) du respect des règles de vie à son domicile de l'arrivée jusqu'au départ de l'enfant avec ses parents.

Dans l'intérêt de l'enfant, parents et assistant(e) maternel(le) échangent à son sujet oralement.



Comment s'organise l'accueil de l'enfant ? En période scolaire ? En période de vacances scolaires ?

---

---

---

## Le doudou, la tétine

Ils ont une fonction rassurante, sécurisante et accompagnent la transition entre les lieux de vie.



Tétine  Doudou  Autre

Préciser \_\_\_\_\_

En libre accès ? Oui  Non



---

---

---



## LES TEMPS DE JEUX

L'école demande de l'attention et de la concentration. Après l'école vient le temps de la détente, du jeu, de la rêverie ou de la dépense physique...

L'alternance entre des moments d'activité avec l'adulte et des temps de jeux libres favorise l'épanouissement de l'enfant.

Les centres d'intérêt de l'enfant



Les activités que l'assistant(e) maternel(le) propose



**SENSIBILISATION A L'USAGE DES ÉCRANS  
« PRIVILÉGIEZ DES PROGRAMMES ADAPTÉS SUR  
UN TEMPS LIMITÉ. UNE CONSOMMATION  
EXCESSIVE D'ÉCRANS PEUT ENTRAINER DES  
TROUBLES DU SOMMEIL, DE LA VUE OU ENCORE  
DE LA CONCENTRATION. » SOURCE CSA**

## LES TEMPS DE REPAS

Le repas est un moment privilégié de détente et de plaisir partagé.

Il est important de discuter des habitudes alimentaires de l'enfant. Les parents sont tenus d'informer l'assistant(e) maternel(le) des allergies et des intolérances éventuelles.



Les habitudes alimentaires de l'enfant

---

---

---

---

Les habitudes culinaires de l'assistant(e) maternel(le)

---

---

---



Les repas sont fournis par

Les parents  L'assistant(e) maternel(le)

---

---

## LE TEMPS DE SIESTE

Durant le sommeil l'hormone de croissance est sécrétée et le système immunitaire stimulé. C'est un moment de mémorisation, d'organisation des informations acquises dans la journée et de résolution des tensions.

Chaque enfant a son propre rythme, ses rituels d'endormissement et de réveil.



Les rites d'endormissement, doudou, tétine, environnement...

---

---

---

---

L'enfant fait-il une sieste dans la journée ?  Oui  Non

---

---

---



L'enfant dort-il avec une couche pendant la sieste ?

Oui  Non

## LA SANTÉ

La réglementation en vigueur depuis le 1er juin 2018 concernant l'obligation vaccinale des enfants impose à l'assistant(e) maternel(le) de « s'assurer du respect du calendrier vaccinal. Les parents employeurs devront donc fournir obligatoirement :

- Un certificat médical attestant que l'enfant est bien à jour de ses vaccinations obligatoires OU
- La copie des pages de vaccinations du carnet de santé de l'enfant. »

Il est important que parents et assistant(e) maternel(le) s'engagent à signaler toutes les maladies contagieuses de l'enfant.

L'administration d'un médicament n'est pas un acte anodin. Il doit être effectué en premier lieu par les parents.

L'assistant(e) maternel(le) se réserve le droit de refuser d'accueillir l'enfant dans certaines conditions (maladies contagieuses, maladies graves, etc).

---

---

---

---



# NOTES



A series of horizontal dashed teal lines for writing notes.